



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/284  
AD/22  
5/10/04

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

#### RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES CONTRIBUTIONS SUR LE POINT 40.3 DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lors de sa deuxième séance, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, la Commission administrative a institué le Groupe de travail des contributions pour examiner le point 40.3 de l'ordre du jour, et elle a approuvé le mandat du Groupe qui figure dans la note A35-WP/19, AD/1, Appendice B. La Commission administrative a chargé le Groupe de travail d'examiner le contenu de l'Additif n° 1 à la note A35-WP/24, AD/6.

2. Le Groupe de travail, qui a tenu une séance, se composait des membres ci-après, qui siégeaient à titre personnel :

M. R. Rodrigues Filho	Brésil
M. R. Johansen	Émirats arabes unis
M. F. Ostrander	États-Unis
M. K. Horie	Japon
M. N. Denton	Royaume-Uni

3. Le Groupe de travail a élu président M. R. Johansen (Émirats arabes unis). Les services de secrétariat étaient assurés par M. S. Kandasamy, Secrétaire de la Commission administrative, M. Y. Jobe, Secrétaire du Groupe de travail, et M. E. de Andrades, Agent de liaison.

4. Le Groupe de travail présente ci-après son rapport et recommande à la Commission administrative d'incorporer la conclusion dans son rapport à la Plénière.

---

**Point 40 : Répartition des dépenses de l'OACI entre les États contractants**  
**40.3 : Contributions au Fonds général pour 2005, 2006 et 2007**

40.3:1 Conformément au mandat donné par la Commission (A35-WP/19, AD/1), le Groupe de travail des contributions tient une séance pour examiner les projets de barèmes de contributions pour 2005, 2006 et 2007 qui figurent dans la note A35-WP/24, AD/6. Le Groupe de travail dispose aussi de la note de discussion A35-DP-AD/1 relative aux principes régissant le calcul des barèmes de contributions, ainsi que de tableaux fournis par le Secrétariat où sont indiquées les données statistiques sur le revenu national soumis à contributions et sur la capacité aéronautique utilisées pour le calcul des nouveaux barèmes de contributions. Ces données sont fournies au Groupe de travail à titre confidentiel.

40.3:2 Le Groupe de travail examine les statistiques utilisées dans le calcul des barèmes et revoit les calculs effectués pour arriver aux chiffres provisoires des barèmes. Le Groupe de travail entérine l'interprétation mathématique donnée par le Secrétaire général des principes énoncés au paragraphe 1 de la Résolution A21-33, modifiés par les Résolutions A23-24 et A31-20, tels qu'ils sont énoncés dans la note A35-WP/24, AD/6.

40.3:3 En résumé, le Groupe de travail des contributions recommande à la Commission administrative de recommander à la Plénière d'adopter les barèmes de contributions présentés dans l'appendice à la note A35-WP/24, AD/6.